

MASTER SCIENCES ET DROIT DES RELIGIONS, SPÉCIALITÉ ISLAMOLOGIE



islamologie-strasbourg.fr

Document d'information
Année universitaire 2011-2012

Sommaire

Informations pratiques	p. 3
Organisation de l'année universitaire	p. 4
Enseignements	p. 5
Règlement des examens	p. 7
Renseignements	p. 12
Rappels concernant le règlement	p. 13
Prendre contact avec les enseignants	p. 15
Annexes - bibliographie	p. 16
- fiche validation	p. 17
- fiche mémoire	p. 19

Informations pratiques

Directeur du master :

Francis Messner, directeur de l'UMR 7012

sur rendez-vous

francis.messner@misha.cnrs.fr

Responsable pédagogique :

Anne-Laure Zwilling

sur rendez-vous

master-islamo@misha.cnrs.fr

Enseignant :

Solenne Jouanneau

jouanneau@unistra.fr

Bureau des masters :

Mme Rhimou Wernert

rwernert@unistra.fr

03 68 85 82 13

Organisation de l'année universitaire

Session de rentrée	6 septembre 2011
Début des cours	12 septembre 2011
Fin des cours	13 avril 2012
Congés de Noël	19 décembre 2011 au 2 janvier 2012
Date limite de demande de régime particulier pour les étudiants salariés	31 octobre 2011
Dépôt d'un projet de mémoire et choix de l'enseignant responsable	avant le 9 décembre 2011
Dépôt des travaux pour la validation des UE 1 ^{er} semestre	avant le 16 décembre 2011 18h
Congés d'hiver	27 février au 3 mars 2012
Examens du 1 ^{er} semestre à partir du	9 janvier 2012
Dépôt des travaux pour la validation des UE 2 nd semestre	avant le 11 mai 2012 18h
Examens du 2 ^{eme} semestre à partir du	16 avril 2012
Soutenance des mémoires à partir du (<i>Mémoire à déposer au moins 15 jours avant la soutenance</i>)	18 juin et avant le 14 juillet 2012
Proclamation des résultats	juillet 2012

ENSEIGNEMENTS

1^e année

* SEMESTRE 1

• M-S1 / UE 1

Histoire de l'islam (I)

Connaissance du milieu d'origine de l'islam et de la personnalité de son fondateur, ainsi que de l'expansion de l'islam jusqu'au 13^e siècle (y compris l'Espagne)

• M-S1 / UE 2

Approche comparée des religions

Présentation comparée des religions et des courants religieux de l'Antiquité à nos jours.

• M-S1 / UE 3

Droit musulman (I)

Etude des sources du droit musulman ainsi que des écoles juridiques et des ouvrages qui en sont issus.

• M-S1 / UE 4

Droit et institutions de la France

Etude du droit français appliqué aux religions et des fonctionnements des institutions de la République.

• M-S1 / UE 5

Langues

Cours de langue obligatoire (arabe classique) ou cours de langues facultatifs (turc et persan).

* SEMESTRE 2

• M-S2 / UE 1

Histoire de l'islam (II)

Histoire des empires mongol et turco-ottoman ainsi que l'histoire de l'islam et des musulmans dans l'Europe contemporaine.

• M-S2 / UE 2

Fondements de l'islam et pratiques rituelles : dogme, rituel, pratiques culturelles

Etudes des fondements religieux, dogmatiques et rituels de la religion musulmane, ainsi que des normes qui président à la pratique culturelle musulmane.

• M-S2 / UE 3

Sciences sociales des religions

Sociologie et sciences politiques des religions.

• M-S2 / UE 4

Pluralité dans l'islam

Présentation de l'islam pluriel au prisme de ses principales traditions religieuses (sunnisme, chiisme, ...).

• M-S2 / UE 5

Langues

Cours de langue obligatoire (arabe classique) ou cours de langues facultatifs (turc et persan).

2^e année

* SEMESTRE 1

- M-S3 / UE 1

Civilisation arabo-musulmane

Présentation de la culture arabo-musulmane à travers ses différentes facettes artistiques, architecturales, scientifiques et techniques ainsi que la pensée philosophique et la science du Kalam.

- M-S3 / UE 2

Lecture herméneutique des sources

Description des méthodes de lecture herméneutique des sources fondatrices de l'islam.

- M-S3 / UE 3

Courants de pensée en islam

Présentation des différents points de vue face aux traditions musulmanes : traditionnistes, réformistes, rationalistes, mystiques.

- M-S3 / UE 4

Droit des religions en Europe

Droit international et droits étrangers des religions, dans une perspective comparative.

- M-S3 / UE 5

Langues

Cours de langue obligatoire (arabe classique) ou cours de langues facultatifs (turc et persan).

* SEMESTRE 2

- M-S4 / UE 1

Droit musulman (II) : étude de cas

Séminaires de droit musulman de la famille et d'analyse de la jurisprudence musulmane récente.

- M-S4 / UE 2

Participation à un projet de recherche

Participation à un projet de recherche de l'UMR PRISME SDRE et rédaction d'une note d'étude et grand oral

- M-S4 / UE 3

Mémoire

Atelier d'initiation à la recherche; rédaction d'un mémoire de recherche en islamologie.

REGLEMENT DES EXAMENS

Dispositions générales

A - Inscription

L'inscription n'est pas de droit. Une commission sélectionne les candidatures après examen des dossiers dans la limite des places disponibles.

Outre les pièces administratives, le dossier doit comporter une lettre de motivation indiquant les objectifs du candidat, un curriculum vitae, un compte-rendu des études antérieures et des résultats obtenus (justificatifs joints) durant l'ensemble des années passées dans des établissements universitaires ou de formation supérieure et, le cas échéant, un exposé de l'expérience acquise dans l'exercice d'une profession juridique. La commission d'admission se réserve la possibilité de convoquer le candidat, sur place ou par téléphone, quand elle estime un entretien nécessaire.

Les candidatures s'effectuent via l'interface électronique accessible depuis le site internet de la Faculté de droit. Les dossiers doivent être envoyés dûment complétés par les candidats avant la date indiquée pour chaque année. Tout dossier tardif est considéré comme irrecevable.

L'attention des candidats étrangers est tout particulièrement attirée sur le fait qu'une parfaite maîtrise (orale et écrite) de la langue française est requise pour être en mesure de suivre les enseignements avec profit.

Master 1

A – Semestre 1 (30 crédits)

Le semestre 1 est constitué des unités d'enseignements suivantes :

- UE 1 Histoire de l'islam 1 (9 ECTS – coef. 3)
- UE 2 Approche comparée des religions (6 ECTS – coef. 2)
- UE 3 Droit musulman (9 ECTS – coef. 3)
- UE 4 Droit et institutions de la France (3 ECTS – coef. 2)
- UE 5 Langues (3 ECTS – coef. 2)

Les UE 1 à 4 font l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de 4h, portant sur une seule de ces quatre UE, au choix de l'enseignant responsable de la spécialité. Ce choix est porté à la connaissance des étudiants au plus tard dans le mois qui suit la rentrée. Les trois UE ne faisant pas l'objet d'une épreuve écrite font l'objet d'un contrôle continu, dont les modalités sont fixées par les enseignants de l'UE.

L'enseignement de méthodologie (UE 5) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par les responsables du master.

B – Semestre 2 (30 crédits)

Le semestre 2 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

UE 1 Histoire de l'islam 2 (9 ECTS – coef. 3)

UE 2 Fondements de l'islam: dogmes, rituel et pratiques culturelles (9 ECTS – coef. 4)

UE 3 Sciences sociales des religions (3 ECTS – coef. 2)

UE 4 Pluralité dans l'islam (6 ECTS – coef. 3)

UE 5 Langues (3 ECTS – coef. 2)

Les UE 1 à 4 font l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de 4h, portant sur une seule de ces quatre UE, au choix de l'enseignant responsable de la spécialité. Ce choix est porté à la connaissance des étudiants au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre. Les trois UE ne faisant pas l'objet d'une épreuve écrite font l'objet d'un contrôle continu dont les modalités sont fixées par les enseignants de l'UE.

L'enseignement de langues (UE 5) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'UFR dispensant le cours ou en fonction des accords passés par le responsable de la spécialité et l'enseignant du cours.

C – Validation et compensation

La présence aux cours et aux séminaires est obligatoire. Seuls les étudiants assidus sont autorisés à présenter les épreuves du Master, sous le contrôle de l'équipe pédagogique.

Un étudiant n'ayant pas justifié de son absence à plus de deux séances par semestre, quelle que soit la matière, reçoit un avertissement. A la troisième absence constatée au cours du semestre, quelle que soit la matière, il est exclu des examens du semestre.

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE, se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE. L'étudiant ne conserve pas les notes égales ou supérieures à 10/20 dans une UE non validée.

Les notes se compensent entre elles au sein de chaque unité. Les unités se compensent entre elles par semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes des deux semestres ne se compensent pas entre elles.

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé tout ou partie du premier semestre, il est autorisé à poursuivre dans le second semestre. Il conserve dans ce cas le bénéfice des UE qu'il a validées, qui sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

D – Session complémentaire

Il n'est pas organisé de session de rattrapage. En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et ne peut obtenir le Master 1, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, en cas d'absence dûment justifiée, une épreuve de remplacement peut être autorisée par le responsable de la formation.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute réinscription est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.

E. Régime particulier

Les étudiants exerçant une activité professionnelle peuvent être admis à préparer le diplôme sur deux années. Ils doivent en adresser la demande auprès du responsable de la spécialité. La demande doit être motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives. Elle doit être faite au moment de l'inscription et, au plus tard, avant la fin du mois d'octobre.

L'organisation de leurs études est arrêtée en accord avec le responsable de la formation, avant la fin du premier semestre.

Cette autorisation ne dispense pas de l'assistance aux cours qui reste obligatoire.

F. Remise des travaux

. Les étudiants doivent rendre chacun de leurs travaux sous la forme et dans les délais indiqués par l'enseignant responsable de la validation.

- Les travaux rendus sous forme d'un document imprimé sur papier et relié doivent être rendus, soit en mains propres à l'enseignant soit par voie postale selon l'indication de l'enseignant, avant la date limite indiquée (cachet de la Poste faisant foi).
- Les travaux rendus sous forme de fichier numérique doivent être envoyés par e-mail à l'adresse indiquée par l'enseignant. L'étudiant doit s'assurer de la compatibilité universelle de son fichier, et s'assurer d'avoir reçu un accusé de réception de son courriel.

Il appartient à l'étudiant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le travail parvienne à l'enseignant dans les délais (vérification des adresses par exemple). Toute restitution hors délai donnera lieu à une diminution de la note.

Master 2

L'inscription n'est pas de droit. Une commission sélectionne les candidatures après examen des dossiers dans la limite des places disponibles.

A – Semestre 3 (30 crédits)

Le semestre 3 est constitué des unités d'enseignements suivantes :

- UE 1 Civilisation arabo-musulmane (6 ECTS – coef. 3)
- UE 2 Lecture herméneutique des sources (9 ECTS – coef. 3)
- UE 3 Courants de pensée en Islam (6 ECTS – coef. 4)
- UE 4 Droit des religions en Europe (6 ECTS – coef. 4)
- UE 5 Langues (3 ECTS – coef. 1)

Les UE 1 à 4 font l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de 4h, portant sur une seule de ces quatre UE, au choix de l'enseignant responsable de la spécialité. Ce choix est porté à la connaissance des étudiants au plus tard dans le mois qui suit la rentrée. Les trois UE ne faisant pas l'objet d'une épreuve écrite font l'objet d'un contrôle continu, dont les modalités sont fixées par les enseignants de l'UE.

De plus, les matières de l'ensemble des UE 1 à 4 donnent lieu à un contrôle terminal (Grand oral) sous la forme d'une épreuve orale et de discussion organisée au second semestre.

L'enseignement de langues (UE 5) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'UFR dispensant le cours ou en fonction des accords passés par le responsable de la spécialité et l'enseignant du cours.

B – Semestre 4 (30 crédits)

Le semestre 4 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

- UE 1 Droit musulman : étude de cas (6 ECTS – coef. 2)
- UE 2 Participation à un projet de recherche (6 ECTS – coef. 4) et grand oral
- UE 3 Rédaction et soutenance d'un mémoire (18 ECTS – coef. 4)

L'UE 1 donne lieu à un contrôle continu, dont les modalités sont fixées par le(s) enseignant(s) de l'UE, en accord avec le responsable de la spécialité.

L'UE 2 est validée:

- par un travail réalisé en accord avec l'enseignant responsable de l'UE, noté sur 20
- par un Grand oral. Cet exposé porte sur un sujet tiré au sort dans l'une des matières des

UE 1 à 4 du premier semestre. Les étudiants disposent de deux heures de préparation avant leur passage devant le jury. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut utiliser que les documents autorisés par le jury, s'il y en a. La discussion porte sur toutes les matières enseignées durant le premier semestre.

L'épreuve d'exposé-discussion (Grand oral) est notée sur 40.

Le mémoire de recherches (UE 3), de 70 pages environ, annexes non comprises, porte sur une des matières enseignées dans la spécialité. Le sujet est déterminé en accord avec l'un des enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique de la spécialité lors d'un entretien organisé avant les congés de décembre, afin de définir la problématique.

L'étudiant doit soumettre un plan à l'enseignant-chercheur qui dirige le mémoire de recherches avant la fin du mois de décembre. Le mémoire de recherches est déposé au plus tard 15 jours avant la soutenance auprès de l'administration. La soutenance doit se tenir entre le 18 juin et le 14 juillet.

Sur demande justifiée par l'étudiant, le dépôt du mémoire de recherches et la soutenance peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le directeur de la spécialité, sur avis du directeur du mémoire de recherches, à une date ultérieure à celles indiquées ci-dessus.

Une épreuve de soutenance publique du mémoire de recherches se tient, durant la période prédéfinie, devant un jury présidé par le directeur dudit mémoire assisté d'au moins un enseignant-chercheur, avec la participation éventuelle d'une personne extérieure particulièrement compétente sur le sujet de recherches du candidat.

C – Validation - compensation

La présence aux cours et aux séminaires est obligatoire. Seuls les étudiants assidus sont autorisés à présenter les épreuves du Master 2, sous le contrôle de l'équipe pédagogique.

Un étudiant n'ayant pas justifié de son absence à plus de deux séances par semestre, quelle que soit la matière, reçoit un avertissement. A la troisième absence constatée au cours du semestre, quelle que soit la matière, il est exclu des examens du semestre.

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE. L'étudiant ne conserve pas les notes égales ou supérieures à 10/20 dans une UE non validée.

Les notes se compensent entre elles au sein de chaque unité. Les unités se compensent entre elles par semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes des deux semestres ne se compensent pas entre elles.

Pour valider l'année de Master 2, l'étudiant doit avoir validé chacun des deux semestres indépendamment. Lorsqu'un étudiant n'a pas validé tout ou partie du premier semestre, il est autorisé à poursuivre dans le second semestre. Il conserve dans ce cas le bénéfice des UE qu'il a validées, qui sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

D – Session complémentaire

Il n'est pas organisé de session de rattrapage. En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et ne peut obtenir le Master 2, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, en cas d'absence dûment justifiée, une épreuve de remplacement peut être autorisée par le responsable de la formation.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute réinscription est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.

E. Régime particulier

Les étudiants exerçant une activité professionnelle peuvent être admis à préparer le diplôme sur deux années. Ils doivent en adresser la demande auprès du responsable de la spécialité. La demande doit être motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives. Elle doit être faite au moment de l'inscription et, au plus tard, avant la fin du mois d'octobre.

L'organisation de leurs études est arrêtée en accord avec le responsable de la formation, avant la fin du premier semestre.

Cette autorisation ne dispense pas de l'assistance aux cours qui reste obligatoire.

F. Remise des travaux

. Les étudiants doivent rendre chacun de leurs travaux sous la forme indiquée par l'enseignant responsable de la validation.

- Les travaux rendus sous forme d'un document imprimé sur papier et relié doivent être rendus, soit en mains propres à l'enseignant soit par voie postale selon l'indication de l'enseignant, avant la date limite indiquée (cachet de la Poste faisant foi).
- Les travaux rendus sous forme de fichier numérique doivent être envoyés par e-mail à l'adresse indiquée par l'enseignant. L'étudiant doit s'assurer de la compatibilité universelle de son fichier, et s'assurer d'avoir reçu un accusé de réception de son courriel.

Il appartient à l'étudiant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le travail parvienne à l'enseignant dans les délais (vérification des adresses par exemple). Toute restitution hors délai donnera lieu à une diminution de la note.

Le mémoire de recherches doit être remis à l'enseignant concerné au plus tard 15 jours avant la date de soutenance. La soutenance a lieu en principe entre le 18 juin et le 14 juillet. Une soutenance anticipée peut être autorisée.

Sur demande écrite justifiée par l'étudiant, le dépôt du mémoire de recherches et la soutenance peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par l'enseignant-chercheur responsable de la spécialité à une date postérieure à celles indiquées ci-dessus; l'étudiant doit obtenir et conserver une trace écrite de cet accord. En tout état de cause, la soutenance doit avoir lieu avant le 15 septembre.

Renseignements

• Ma question concerne...	je vais voir...
- mon dossier d'inscription	le bureau des masters
- le contenu d'un cours	l'enseignant concerné
- les modalités de validation d'une UE	l'enseignant concerné
- le calendrier de l'année	le guide de l'étudiant
- absence à justifier / attestation d'assistance aux cours	le responsable pédagogique
- le résultat du semestre	le bureau des masters
- une attestation de résultat, un diplôme	le service de la scolarité de la Faculté de droit (ou demande en ligne)

Espace Numérique de travail

L'Université de Strasbourg offre aux étudiants un espace numérique de travail.

Les documents en lien avec les cours y seront déposés.

Les convocations et autres courriers seront adressés aux étudiants sur l'adresse courriel de l'université. Il appartient aux étudiants de prendre les dispositions nécessaires pour vérifier que ces courriers leur parviennent.

Quelques rappels

- Tous les travaux de validation doivent être remis dans les délais indiqués. Les retards de remise exposent les étudiants à une diminution de la note ou au refus du travail.
- Les travaux de validation doivent impérativement comporter la référence de l'UE, le nom de l'étudiant, et le titre du travail.

Rappels concernant l'examen écrit

- Les étudiants sont admis à l'examen uniquement sur présentation de leur carte d'étudiant.
- Ils devront émarger la liste des étudiants au début et à la fin de l'examen.
- Aucun étudiant ne sera admis dans la salle d'examen plus d'un quart d'heure après le début de l'épreuve. Seul le surveillant de l'épreuve pourra décider d'accorder aux retardataires l'autorisation de composer.
- Aucun étudiant ne sera autorisé à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de l'épreuve.
- Les étudiants peuvent être autorisés à quitter provisoirement la salle d'examen, après autorisation du surveillant, et uniquement un par un.
- Les téléphones portables (tablettes numériques et autres outils de communication) sont strictement interdits pendant toute la durée de l'examen et devront être éteints avant la distribution des sujets.
- Aucun document et aucun matériel ne sont autorisés pendant l'examen écrit. Les étudiants étrangers qui souhaitent utiliser un dictionnaire de langue française, si cela est autorisé pour l'épreuve en question, doivent le présenter au surveillant de l'épreuve avant le début de celle-ci.
- Les copies devront être remises immédiatement à la fin du temps imparti pour l'examen; aucune copie ne sera acceptée passé ce délai.
- Les étudiants doivent remplir complètement la partie d'identification de la copie, et indiquer clairement en haut de la première page le sujet et l'UE concernés. Les copies non identifiables ne pourront pas être prises en compte.
- Les feuilles de brouillon seront fournies aux étudiants. Aucun matériel ne sera accepté sur les tables hormis les stylos et crayons, documents fournis par le surveillant de l'épreuve, documents autorisés mentionnés sur la convocation, et boisson éventuellement. Les étudiants doivent veiller à disposer sur la table ce dont ils auront besoin pendant l'examen; les sacs doivent ensuite être fermés et laissés à l'entrée de la salle. Un étudiant qui voudrait prendre quelque chose dans son sac pendant l'épreuve doit en demander l'autorisation au surveillant de l'épreuve.

*NOTE INTERNE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
DE L'UNIVERSITE*

La découverte pendant une épreuve de contrôle continue ou d'examen de tout matériel de communication (téléphone portable ou autre) même éteint entrainera sa saisie immédiate par les surveillants de l'épreuve.

Des poursuites disciplinaires pourront être engagées par le Président de l'Université à l'encontre de la personne concernée.

Dans cette éventualité, le matériel saisi sera transmis au service des affaires juridiques pour être présenté à la section disciplinaire de l'Université.

Prendre contact avec les enseignants – gérer le courrier électronique

Le courrier électronique est pratique mais ne doit pas vous dispenser de certaines règles de politesse, de prudence et de bon sens. Rappelons donc quelques principes.

Evitez d'adresser le même message à plusieurs responsables. Vous multipliez le travail de ceux-ci mais aussi le risque de n'obtenir aucune réponse.

Ne croyez pas qu'un courriel envoyé dans l'urgence vous dispense de faire les démarches dans les temps ni qu'il vous donne droit à une réponse immédiate ; même si vous sollicitez un accusé de réception (ce qui n'est pas nécessairement poli) vos messages se perdent aisément dans le flot de ceux qu'enseignants et secrétariats reçoivent chaque jour. Un courrier traditionnel ou une rencontre, lors d'une permanence ou sur rendez-vous pris au secrétariat, restent les moyens les plus efficaces.

N'envoyez pas de message trop long.

Evitez une familiarité excessive ("salut", "amicalement", etc.). Une orthographe et une syntaxe soignées ne vous nuiront pas.

Sauf autorisation expresse de l'enseignant, n'envoyez pas vos travaux, même en retard, sous format électronique.

Si vous êtes majeur(e)s, tentez de régler vos problèmes vous-mêmes sans faire intervenir vos parents, quelle que soit la profession de ces derniers.

Ne vous adressez pas directement aux autorités les plus hautes. Suivez la voie "hiérarchique". Il convient de contacter d'abord l'enseignant de votre cours ou votre secrétariat ; puis, éventuellement, le responsable de la filière ou du cycle ; puis, le cas échéant, le directeur du département ; puis, si nécessaire, le doyen de la faculté ; puis le président de l'université, le recteur, le ministre, etc.

Le doyen de la faculté vous aidera dans certains cas exceptionnels, mais il n'a pas compétence, par exemple, pour faire modifier vos notes (ce qui est du seul ressort des jurys).

Tous les enseignants de la faculté peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

(source: Université Lyon 2)

Annexe 1: bibliographie



Bibliographie de base

En droit islamique

- COULSON Noël, J., *Histoire du droit islamique*. Paris, Presses Universitaires de France, 1995 (Islamiques).
- GOLDZIJER Ignaz, *Etudes sur la tradition islamique*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1952.
- HALLAQ Wael B., *Sharī'a: Theory, Practice, Transformations*, Cambridge U.P., 2009
- LINANT DE BELLEFONDS Yvan, *Traité de droit musulman comparé* (3 vol.), Mouton, 1965.
- MILLIOT J.P., BLANC F. P., *Introduction à l'étude du droit musulman*, Editions Dalloz – Sirey, 2e éd. 2001.
- SCHACHT Joseph, *Introduction au droit musulman* (nouvelle édition). Paris, Maisonneuve & Larose, 1999.

Sur l'islam

- LAOUST Henri, *Les schismes dans l'islam. Introduction à une étude de la religion musulmane*, Paris, Payot, 1965.
- MERAD Ali, *L'Islam contemporain*, Paris, Puf, 2002 (Que sais-je ?).
- MIQUEL André, *L'islam et sa civilisation*, Paris, Armand Colin, 1968 (Destins du monde).
- DE PRÉMARE Alfred-Louis, *Aux origines du Coran, questions d'hier, approches d'aujourd'hui*, Paris, Téraèdre 2004 (L'Islam en débats).
- SOURDEL, Dominique et Jeanine, *La civilisation de l'islam classique*, Paris, Arthaud, 1968 (Les grandes civilisations).
- WATT Montgomery William, *Mahomet*, Payot, 1989.
- WEBER Edgard, *L'islam sunnite traditionnel*, Brépols, 1993.
- WEBER Edgard, *L'islam sunnite contemporain*, Brépols, 1995.

Annexe 2: organisation de la validation / modèle de fiche pour étudiants

**MENTION DE MASTER "Sciences et droit des religions" spécialité islamologie
Validation – semestre 1 année 2011-2012**

Nom:

Étudiant en M1 / M2

Réf.	Enseignant	sujet
UE		
UE		
UE		

Étudiants de M2: mémoire

Enseignant	Titre

Annexe 3: attestation pour le mémoire / modèle de fiche pour étudiants



Je soussigné

certifie que

M. / Mme

étudiant en M2 du master "Sciences et droit des religions", spécialité "islamologie : religion, droit et société", prépare son mémoire de maîtrise sous ma direction, sur le sujet suivant:

A Strasbourg, le